

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET N° 2011-881 du 30 décembre 2011

Chargeant **Monsieur Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports, de l'intérim de  
Monsieur **Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme  
du samedi 24 au mercredi 28 décembre 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n°2011-500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

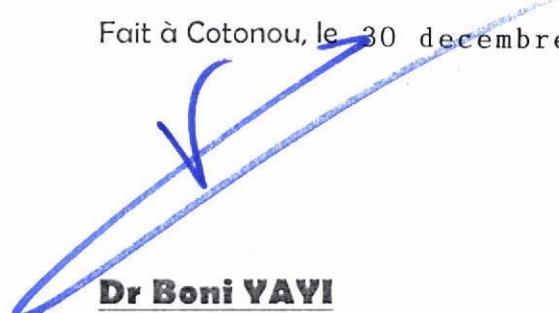
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **24 Décembre 2011**, **Monsieur Lambert KOTY**, **Ministre des Travaux Publics et des Transports**, est chargé de l'intérim de **Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2011

Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement

  
**Dr Boni YAYI**